

Envoyé en préfecture le 30/09/2019

Reçu en préfecture le 30/09/2019

Affiché le

30 SEP. 2019

ID : 029-212902936-20190924-DE240911-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE  
DE  
TREGUNC

PASSERELLE  
A STEIR GREICH  
SUR LE DOMAINE  
PUBLIC MARITIME

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SELLIN Yannick - Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUOT Dominique – FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc - DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOULAIN Anita – DADEN Paul - Jean-Paul NIVEZ - SALAUN Fanny – GUYON Yoann - HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINQUIN DANIELOU Gisèle – JAFFREZIC Marcelle - ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Régine SCAER JANNEZ à Marie-Pierre RIVIERE
- Bruno BORDENAVE à Luc LAURENT
- Christiane JAFFREZIC à Philippe NIMIS
- Marthe LE GUILLOU à Marcelle JAFFREZIC

Date de convocation : 17 septembre 2019

Paul DADEN est nommé secrétaire de séance

Monsieur DERVOUOT, Adjoint au Maire, indique que les services municipaux ont installé il y a de très nombreuses années une passerelle permettant de franchir à pieds secs un petit ruisseau à Steir Greich assurant la continuité du cheminement piéton.

Cette passerelle se situant sur le Domaine Public Maritime, il est nécessaire de disposer d'une autorisation des services de l'Etat qui gèrent son occupation.

Il est proposé de solliciter une autorisation d'occupation du Domaine Public Maritime auprès de la Direction des Territoires et de la Mer (DDTM) pour remplacer et améliorer la passerelle qui franchit un petit cours d'eau à Steir Greich afin de permettre son utilisation par le public y compris à marée haute.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à solliciter une autorisation d'occupation du Domaine Public Maritime auprès de la Direction des Territoires et de la Mer (DDTM) pour remplacer et améliorer la passerelle qui franchit un petit cours d'eau à Steir Greich.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Tregunc, le 26 septembre 2019

LE MAIRE

Olivier BELLEC

